

## Note d'information - Processus électoral

### Actualité du processus électoral : Situation au 2 avril 2014

Après la province du Bandundu et le territoire de Befale à l'Equateur, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) s'apprête à lancer l'opération de fiabilisation du fichier électoral et stabilisation des cartographies opérationnelles dans les 10 autres provinces de la République Démocratique du Congo. A ce sujet, la CENI invite les anciens agents électoraux ayant travaillé dans ces provinces et qui ne se sont pas compromis lors des opérations passées, à confirmer, du samedi 29 mars au lundi 07 avril 2014, leur disponibilité dans les antennes de leurs territoires.

L'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles se poursuit normalement dans la province du Bandundu et dans le territoire de Befale, à l'Equateur. A la date du 31 mars 2014, la collecte des données a pris fin dans les antennes de Kutu, Yumbi, Bolobo, Kwamouth, Popokabaka, Bandundu-ville et Kikwit-ville. 67% des préposés déployés dans les différents groupements et communes dans la province du Bandundu ont regagné les antennes de la CENI. L'heure est maintenant à la centralisation des données au niveau de ces antennes.

### Actualités du terrain

Les activités de quelques Sections Électorales (SE) ont été marquées par les séances de travail avec les délégations de la CENI en mission en province et les opérations de ramassage des cartes d'électeur vierges, des appareils de communication, l'actualisation des données sur l'inventaire du matériel électoral ainsi que la collecte des fiches d'identification des électeurs/F01.

Dans la province de l'Équateur, la CENI a collecté et transmis à Kinshasa les informations sur la l'opération de cartographie à Befale.

Dans la province du Nord-Kivu, l'activité s'est focalisée sur la publication et la diffusion sur Radio Okapi d'un communiqué relatif au retrait gratuit des cartes d'électeurs perdues, l'établissement d'un plan de ramassage des cartes vierges dans les zones d'accès difficile et le ramassage et le renvoi des cartes vierges.

Dans la province du Sud Kivu, les administrateurs de territoire ont entamé la phase de préparation de l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles. La collecte d'informations préalables porte sur les entités de la province (territoire, secteur/chefferie, groupement et village). Les antennes de Kabare, Fizi et Kalehe ont déjà fourni les données attendues.

#### Opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies en chiffres

##### Province du Bandundu

- Nombre d'antennes CENI : 20
- Nombre de groupements à parcourir par les préposés: 862
- Nombre de communes : 84
- Nombre de préposés formés et déployés : 958
- Nombre des sites de vote attendus : 2.549
- % des Sites de vote visités par les préposés : 72
- Nombre d'antenne ayant fini avec la collecte des données : 07

Le Secrétaire Exécutif Provincial (SEP) de la CENI avec l'appui de la Section Electorale et UNPOL, a organisé le mardi 25 mars 2014, une mission conjointe à WALUNGU dans le cadre des rencontres d'échanges sur la feuille de route avec les parties prenantes aux élections. Une cinquantaine de participants issue des partis politiques, de la société civile, des médias, des associations des femmes et des jeunes, des autorités coutumières et administratives ont activement pris part aux débats.

## Informations générales

### **Comprendre l'opération de fiabilisation du fichier électoral et stabilisation des cartographies opérationnelles.**

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) se prépare à organiser les élections urbaines, municipales et locales. Il s'agit des élections au niveau de la base pour élire, au scrutin direct, les Conseillers des secteurs et des chefferies ainsi que les conseillers municipaux au niveau des communes. Les Conseillers des secteurs vont élire, au scrutin indirect, les Chefs des secteurs et leurs adjoints. Les Conseillers communaux vont élire les Bourgmestres et les Bourgmestres-adjoints ainsi que les Conseillers urbains. Les Conseillers urbains vont élire, à leur tour, les Maires et Maires-adjoints des villes.

La circonscription électorale pour ces élections est le groupement dans le milieu rural et la commune dans le milieu urbain.

Suite aux observations et recommandations formulées à l'occasion des consultations électorales de novembre 2011, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a décidé d'organiser des élections urbaines, municipales et locales sur base d'un fichier électoral fiabilisé à travers « l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles ».

#### **1. C'est quoi la stabilisation des cartographies opérationnelles ? :**

C'est une opération qui permettra à la CENI de :

- Localiser et situer le périmètre géographique des sites de vote à l'intérieur des groupements et communes à partir du village ou du quartier de résidence de l'électeur ;
- Produire, pour des raisons de transmission des données électorales, la carte de couverture cellulaire des sites de vote ;
- Articuler la cartographie des écoles et institutions hospitalières avec celle des sites de vote ;
- Produire des cartes portant identification de divers intervenants à l'échelon des groupements et communes pour une bonne prise en charge des opérations électorales :
  - Taux et niveau de couverture en réseaux de télécommunication ;
  - Déploiement des radios communautaires et taux de couverture ;
  - Profil et références des organisations de la Société civile à impliquer dans la campagne de sensibilisation ;
  - Données logistiques et sécuritaires de l'environnement des sites de vote, etc.

Cet ensemble d'activités s'appelle stabilisation des cartographies opérationnelles.

## **2. C'est quoi la fiabilisation du fichier électoral?**

L'ensemble des électeurs du pays sont regroupés avec leurs lieux de vote dans un document appelé fichier électoral ou liste électorale.

Certains électeurs, bien que porteurs des cartes d'électeur valides, ont été privés du droit de vote car absents de la liste électorale en novembre 2011. Ils sont considérés comme ayant été omis. D'autres encore ont été délocalisés de leurs sites de vote de résidence. Aussi, certains cas persistants de doublons (enregistrements multiples) ont été constatés.

Tout ceci a rendu, à leurs yeux, la liste électorale moins crédible et par conséquent entamé l'intégrité du processus électoral.

Il fallait d'abord identifier ces électeurs, ensuite les intégrer effectivement dans la liste électorale (fichier électoral) avant de les répartir dans les lieux de vote situés près de leurs véritables adresses données lors de la révision du fichier électoral de 2010-2011. Enfin, le fichier électoral sera débarrassé des enregistrements multiples par l'opération de dé doublonnage avant l'impression des listes électorales provisoires à afficher dans les sites de vote pour consultation. Il s'ensuivra l'opération de consolidation du fichier électoral définitif après les rectifications qui procèdent de l'affichage.

A partir de cette liste électorale crédibilisée, il sera également possible de produire des statistiques d'électeurs par circonscription électorale de base (groupement et commune) pour les besoins de l'annexe à la loi électorale portant répartition des sièges.

Cet ensemble d'activités s'appelle fiabilisation du fichier électoral.